

## **Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes**

**Vingt-sixième session**  
**Genève, 16 – 20 décembre 2013**

SIXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE DE LA PLATE-FORME DES PARTIES  
PRENANTES

*établi par le Secrétariat*

1. Le sixième rapport intérimaire présente les résultats de la septième réunion de la Plate-forme des parties prenantes qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) le 16 novembre 2012.
2. Lors de la dix-septième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), qui s'est tenue en novembre 2008, le comité a pris acte des besoins particuliers des déficients visuels et souligné combien il importait de traiter, sans délai et avec toute l'attention nécessaire, les besoins des aveugles, des déficients visuels et des autres personnes présentant un handicap en matière de lecture, notamment en engageant des discussions aux niveaux national et international sur les moyens de faciliter et de renforcer l'accès aux œuvres protégées. À cet effet, il convenait de procéder à une analyse des limitations et exceptions. Il convenait également d'envisager la possibilité de créer à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à l'intention des parties prenantes, une plate-forme destinée à faciliter la définition de modalités d'accès sécurisé des personnes handicapées aux œuvres protégées.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat de l'OMPI a invité les principales parties prenantes représentant les intérêts des titulaires de droits d'auteur et des déficients visuels, y compris des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, à participer à une plate-forme en vue d'examiner leurs besoins et préoccupations concrets, et de proposer différentes méthodes permettant de faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres dans des formats accessibles.
4. Les réunions de la Plate-forme des parties prenantes se sont déroulées selon le calendrier suivant :
  - première réunion : à Genève, le 19 janvier 2009;
  - deuxième réunion : à Londres, le 20 avril 2009;
  - troisième réunion : à Alexandrie (Égypte), le 3 novembre 2009;
  - quatrième réunion : à Genève, le 26 mai 2010;
  - cinquième réunion : à New Delhi, le 23 octobre 2010;
  - sixième réunion : à Genève, le 20 février 2012.
5. Des rapports intérimaires concernant ces réunions ont été présentés aux dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-quatrième sessions du SCCR (documents SCCR/18/4, SCCR/19/10, SCCR/20/6, SCCR/21/10 et SCCR/24/2, respectivement) en vue de faire le point sur les travaux réalisés par la plate-forme. Le comité a accueilli ces rapports avec satisfaction et, lors de sa vingt-quatrième session tenue en juillet 2012, a encouragé le Secrétariat à poursuivre les travaux dans le cadre de la plate-forme et à présenter un rapport sur ses activités à sa prochaine session.
6. Le comité a prié le Secrétariat d'assurer la participation effective de parties prenantes des pays en développement et des pays les moins avancés, en mettant à disposition les fonds nécessaires. À la suite de la deuxième réunion de la plate-forme, il a également été demandé au Secrétariat de tout mettre en œuvre pour organiser une réunion de la plate-forme dans un pays en développement. Des fonds ont été mis à disposition et de nombreuses réunions ont eu lieu dans des pays en développement.
7. Le sixième rapport intérimaire présente les résultats de la septième réunion de la plate-forme et recense les nouvelles mesures qu'il importe de prendre afin d'atteindre les objectifs fixés.

## SEPTIEME REUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES

8. La septième réunion de la Plate-forme des parties prenantes s'est tenue à Bangkok le 16 novembre 2012. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du présent rapport. L'objet de cette réunion était de dresser le bilan de la mise en œuvre des mesures convenues lors de la précédente réunion tenue en février 2012, et d'examiner les progrès réalisés dans le cadre du projet TIGAR (Trusted Intermediary Global Accessible Resources – projet de ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance) et du projet ETF (Enabling Technologies Framework – projet relatif à l'élaboration d'un cadre technique propice), ainsi que le programme de travail du Groupe de travail sur le renforcement des capacités.

9. Les participants sont convenus que, malgré l'adoption d'un traité en faveur des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture de textes imprimés, ce projet continuerait de présenter un intérêt à l'avenir et qu'il était important de s'intéresser à la façon dont la Plate-forme des parties prenantes devrait évoluer. Ils ont discuté de l'importance du passage à la phase suivante des activités de la plate-forme, compte tenu du fait notamment que le projet pilote TIGAR entrait dans sa troisième année. Il conviendrait en particulier d'adopter des normes professionnelles rigoureuses qui permettent d'assurer une certaine stabilité institutionnelle et financière. Le modèle de gouvernance devrait témoigner de l'application de ces normes. Il conviendrait également de mettre au point une stratégie de communication et de marketing. Un nom qui reflète mieux les fonctions de la plate-forme serait également utile.

10. L'OMPI continuera de soutenir la future entité, notamment en mettant à disposition des ressources humaines et financières, en particulier pour la gestion du projet, ainsi que pour la mise au point et l'exploitation des systèmes informatiques.

**Projet TIGAR (Trusted Intermediary Global Accessible Resources)**

11. Le rapport sur le projet TIGAR a été présenté à la plate-forme pour examen. Le projet portait essentiellement sur l'ajout de participants venant de pays en développement, y compris la Tanzanie et la Namibie, ainsi que sur les œuvres dans d'autres langues. Le lancement de la première version du système informatique était en cours. L'objectif était de permettre aux utilisateurs de commander des œuvres et d'obtenir des informations sur les autorisations. Un "coordonnateur des autorisations" délivrait des autorisations pour chacune des œuvres, tandis que les participants envisageaient l'adoption d'un modèle de licence collective afin qu'il ne soit plus nécessaire de demander des autorisations pour certains titres. Le système permettait notamment d'accéder au catalogue, de faire des recherches et de collecter des données. Le lancement de la prochaine version était prévu en février 2013. La phase suivante du projet TIGAR devait porter sur les activités d'entreprise à consommateur, y compris sur la fourniture d'œuvres.

12. Les représentants du projet TIGAR et l'European Trusted Intermediaries Network (ETIN) ont poursuivi le dialogue à raison d'une rencontre toutes les six semaines.

13. En octobre 2012, 16 intermédiaires de confiance et 35 organisations de titulaires de droits ont participé au projet TIGAR. Quelque 380 livres ont été téléchargés par des intermédiaires de confiance participant au projet.

14. Les participants ont donné leur feu vert à l'élaboration d'un nouveau projet pour prolonger les travaux accomplis dans le cadre du projet TIGAR au-delà de la durée initiale de trois ans du projet pilote.

## Technologie

15. Le rapport du sous-groupe sur la technologie porte essentiellement sur le projet relatif à l'élaboration d'un cadre technique propice (projet ETF) mis en œuvre par le DAISY Consortium et EDItEUR, sous la supervision de l'OMPI. Le Comité directeur nouvellement constitué s'est efforcé de recenser les lacunes du système d'édition ouverte à tous et de définir des projets qui permettent de combler de manière appropriée ces lacunes. Ces projets devraient porter notamment sur la façon de placer au début du processus de création et de production de contenu les étapes de planification et de mise en œuvre de l'accessibilité. Pour déterminer si les projets proposés sont efficaces, il conviendrait de déterminer dans quelle mesure ils permettent d'éviter que l'accessibilité soit une activité post-production, car l'objectif est de créer des œuvres qui soient accessibles dès le début du processus. Un certain nombre de projets ont été examinés, notamment : EPUB-check Preflight with Accessibility, Sample Resource et Widget Collection for EPUB 3 Features.

16. Un rapport a été soumis sur la troisième année de la contribution de EDItEUR au projet. Une mise à jour annuelle des pratiques recommandées sur l'édition ouverte à tous est désormais disponible sur les sites Web de l'OMPI et de EDItEUR. Des traductions, de même que l'élaboration de pratiques recommandées sur la traduction pour les futures traductions des pratiques recommandées, sont en cours. Une enquête menée auprès de sociétés d'édition, intitulée "Towards Accessibility 2012", a permis de recueillir 121 réponses. Il est ressorti de cette enquête que 79% des sociétés d'édition produisent des livres électroniques. Deux modules de formation ont été achevés et un nouveau module sur les images accessibles commencera prochainement. Durant le salon du livre de Francfort, EDItEUR a organisé une séance de formation de deux heures sur l'accessibilité, à laquelle ont assisté environ 45 délégués.

17. Il a été décidé de nommer le projet "Projet sur l'édition ouverte à tous", de manière à mieux rendre compte de son objectif.

## Renforcement des capacités

18. Le Groupe de travail sur le renforcement des capacités nouvellement constitué a rapporté qu'il examinait la question de l'écosystème dans son ensemble dans les pays bénéficiaires possibles, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la technologie, aux capacités des utilisateurs finaux, et à l'appui des intermédiaires de confiance et des titulaires de droits. Un avant-projet a été présenté. Le groupe prévoit de sélectionner six pays, puis d'établir un programme pour déterminer quels sont les éléments de l'écosystème auxquels le projet pourrait répondre. Les pays devraient être sélectionnés sur la base d'une répartition géographique équitable. Les représentants de la Namibie et de la Tanzanie ont suggéré de collaborer par l'intermédiaire de leurs bibliothèques nationales, qui agiraient en qualité d'intermédiaires de confiance. Dans les deux cas, les limitations actuelles viennent du manque de ressources disponibles. Il a également été fait état d'un manque d'interlocuteurs locaux dans chaque pays bénéficiaire.

19. Il a été convenu que la question du renforcement des capacités devait dorénavant figurer en tête des priorités de la plate-forme. Le projet TIGAR a été décrit comme un client du groupe de travail, et les deux groupes ont été priés de sélectionner ensemble les pays bénéficiaires.

20. Certains fonds fiduciaires australiens se sont engagés à soutenir les premiers travaux sur le terrain dans certains pays.

**Mesures futures**

21. Les parties prenantes sont convenues des mesures futures ci-après :
- a) élaborer un plan de transition vers une entité appliquant des normes professionnelles rigoureuses, dotée d'une structure de gouvernance appropriée et en mesure de se procurer des fonds;
  - b) TIGAR – prier le Comité directeur du projet TIGAR d'élaborer à la fois une stratégie de communication et de marketing et un programme d'élargissement de la base des membres, afin d'inclure les intermédiaires de confiance, les titulaires de droits et les organisations de perception des droits de reproduction;
  - c) édition ouverte à tous – réaliser une étude sur le passage à un système d'édition ouverte à tous afin de recenser les lacunes, élaborer des lignes directrices pour le projet sur l'édition ouverte à tous, et nommer un coprésident représentant les titulaires de droits dans le cadre du projet;
  - d) renforcement des capacités – procéder à une analyse des lacunes afin de déterminer quels sont les éléments de l'écosystème qui manquent pour garantir l'accès au matériel publié dans les pays en développement, et recenser jusqu'à six pays bénéficiaires.
22. La prochaine réunion de la Plate-forme des parties prenantes a été prévue au premier trimestre de 2013.

*23. Le comité est invité à prendre note des informations contenues dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**SEPTIÈME RÉUNION DE LA PLATE-FORME DES PARTIES PRENANTES**  
**Bangkok (Thaïlande), 16 novembre 2012**

I. REPRÉSENTANTS DES DÉFICIENTS VISUELS ET DES TITULAIRES DE DROITS

Jens BAMMEL, secrétaire général de l'Union internationale des éditeurs (UIE)

Bernhard HEINSER, Assistant Project Manager (TIGAR Project), Trusted Intermediary stream, DAISY Consortium

François HENDRIKZ, Director, South African Library for the Blind, le Cap-Oriental (Afrique du Sud)

Trasvin JITTIDECHARAK, PUBAT et Comité exécutif de l'UIE

George KERSCHER, Secretary-General, Daisy Consortium, Recording for the Blind and Dyslexic (RFB&D)

Stephen KING, President, Daisy Consortium, Royal National Institute of Blind People (RNIB)

Dipendra MANOCHA, chair of Developing Countries Alliance du Daisy Consortium

Margaret MCGRORY, Vice President and Executive Director, bibliothèque de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA)

Alli A.S. MCHARAZO, Director General, Tanzania Library Services Board

Pedro MILLIET, Senior Developer and Information Architect, Fundação Dorina Nowill para o Cego

Charles MLAMBO, Head, National Library of Namibia

Jim RUSSELL, Assistant Project Manager (TIGAR project), rightsholder stream, RPM Associates

Carlo SCOLLO LAVIZZARI, legal counsel, Groupement international des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux (STM) (par téléphone)

Olav STOKKMO, Chief Executive and Secretary General, Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO)

Alicia WISE, directrice de Universal Access chez Elsevier

II. ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Francis GURRY, Directeur général

Swashpawan SINGH, ancien ambassadeur de l'Inde, conseiller honoraire du Directeur général de l'OMPI pour l'Initiative relative aux déficients visuels

Michele WOODS, directrice de la Division du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

Andrew TU, chef du projet global (projet TIGAR) et responsable principal, Division de l'infrastructure du droit d'auteur, Secteur de la culture et des industries de la création

[Fin de l'annexe et du document]